

Mercredi 14 février 1968.

Appui financier de la Confédération
au Comité international de la Croix-
Rouge pour la poursuite de ses actions
au Vietnam, au Proche-Orient et au
Nigéria.

Département politique. Proposition du 5 février 1968 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du
12 février 1968 (adhésion).

Vu la proposition du département politique et d'entente avec
le département des finances et des douanes, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Une somme de 1'150'000 francs, à valoir sur le montant de
7,5 millions de francs prévu par "les arrêtés fédéraux des
19 décembre 1945 et 5 avril 1946 concernant une avance octroyée
au comité international de la Croix-Rouge", est accordée au
comité pour le financement de ses actions actuelles au Vietnam,
au Proche-Orient et au Nigéria.
2. Le département politique est autorisé à inscrire dans le premier
supplément au budget 1968, sous l'article 201.603.01 CICR, un
montant de 1'150'000 francs. Un crédit provisoire urgent de ce
montant est ouvert.

Extrait du procès-verbal au département politique, en 20 exem-
plaires, pour exécution; au département des finances et des douanes,
pour information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Sauvage

●.258.3.
 o.258.32
 o.222.Proche-Orient - FD/an
 ●.222.Vietnam
 o.222.Nigéria

3003 Berne, le 5 février 1968

Distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

Appui financier de la Confédération
 au Comité international de la Croix-Rouge
 pour la poursuite de ses actions au Vietnam,
 au Proche-Orient et au Nigéria

I

Par arrêtés des 19 décembre 1945 et 5 avril 1946, les Chambres fédérales ont mis à la disposition du Conseil fédéral un crédit de 7,5 millions de francs en vue d'allouer des avances au Comité international de la Croix-Rouge dans les cas où ce dernier aurait besoin de fonds pour des actions spéciales. C'est ce crédit d'urgence que le Conseil fédéral vient de proposer aux Chambres fédérales de transformer en subvention rétroactive, dans le cadre des mesures recommandées dans son message du 28 novembre 1967, en vue d'aider le Comité à résoudre son sérieux problème financier actuel.

Ce crédit, qui serait donc alloué à fonds perdu pour autant que les Chambres acceptent, lors de leurs sessions de mars et juin 1968, les mesures proposées par le Conseil fédéral, présente à l'heure actuelle encore un solde de 1.153.862 francs.

II

Par lettre du 10 janvier 1968, le Comité a exposé au Département politique l'état de ses comptes pour les actions qu'il accomplit présentement au Vietnam et dans les pays limitrophes, au Proche-Orient ainsi qu'au Nigéria.

Les engagements financiers de ces différentes opérations, aux termes des indications données par le CICR, se présentent comme suit au 31 décembre 1967 :

./.

- 2 -

1. Vietnam

Frais opérationnels, en 1965, dès août	Fr.	52.500.--
en 1966,		358.000.--
en 1967,		<u>550.000.--</u>
	au total	960.500.--

Financement

- Fonds d'action du CICR, en 1965	52.500.--	
- Avance de la Confédération, pour 1966, reçue le 24.01.67	<u>300.000.--</u>	<u>352.500.--</u>
	<u>Découvert financier ...</u>	<u>608.000.--</u>

A ce solde s'ajoutent les frais de missions envoyées en 1967 au Laos et au Cambodge, par suite des répercussions du conflit dans les secteurs frontières de ces deux pays.

Ces frais s'élèvent à 110.000.--

Soit un découvert total, pour ce théâtre d'opérations de 718.000.--

L'accroissement des frais opérationnels au cours de l'année 1967 est dû aux plus grandes possibilités de travail que le CICR a obtenues au Vietnam sud où le nombre de prisonniers a fortement augmenté.

Le CICR souhaiterait obtenir pour la couverture des frais engagés dans ses actions au Vietnam une avance de 600.000.--

2. Proche-Orient

<u>Frais opérationnels</u> , de juin à décembre	3.000.000.--
y compris frais de transport aérien pour	
Fr. 1.200.000.-	

Financement

- Avance de la Confédération	1.125.000.-
- Don de la Confédération pour transport aérien	200.000.-
- Don du Gouvernement USA	1.300.000.-
- Dons Croix-Rouge et Gouvernement allemands	215.000.-
- Dons Croix-Rouges austra- lienne, française et suisse	106.000.-
- Prélèvements sur les dons reçus pour secours	264.000.-
	<u>3.210.000.-</u>

- 3 -

- La mission du CICR comportait tout d'abord, de juin à octobre, une trentaine de délégués.
- Ce nombre a été réduit à 20 personnes en novembre et décembre.
- Il sera de 12 à 15 pour les 4 premiers mois de 1968.

Cette action au Proche-Orient a suscité d'emblée un mouvement d'aide qui a permis d'importantes rentrées de fonds au cours de l'été 1967. Toutefois, le Comité ne peut plus espérer de nouveaux dons pour soutenir ses frais opérationnels. C'est la raison pour laquelle, compte tenu du disponible, il sollicite une avance de Fr. 400.000.-- pour son action au Proche-Orient.

3. Nigéria

L'action du CICR comporte essentiellement la mise en place d'équipes médicales auprès des deux parties au conflit ainsi que la fourniture d'importants secours médicaux.

Les frais d'août à fin décembre 1967 sont les suivants:

<u>Frais opérationnels</u>	250.000.--	
Secours distribués	300.000.--	
Location de transport aérien en novembre	<u>100.000.--</u>	
	650.000.--	650.000.--
 <u>Financement</u>		
- par le Fonds d'action du CICR	200.000.--	
- par un don de la Confédération pour le transport aérien	100.000.--	
- par d'autres dons	<u>300.000.--</u>	<u>600.000.--</u>
	Soit un découvert de ..	50.000.--
		=====

Un vaste programme de secours, portant sur plus d'un million de francs suisses, est en préparation. Il sera financé par l'UNICEF, le Conseil oecuménique des Eglises et le Catholic Relief Services, et doit être exécuté par les délégués du CICR. Ces trois institutions sont d'accord pour prendre à leur charge une part des frais opérationnels, une fois l'action engagée, c'est-à-dire dès mars prochain.

- 4 -

Etant donné l'ensemble des engagements qui mettent fortement à contribution sa trésorerie, le Comité demande une avance de Fr. 150.000.- pour assurer le départ de cette action de secours au Nigéria.

En conclusion, la requête du CICR porte sur les montants suivants :

Vietnam	Fr.	600.000.--
Proche-Orient	Fr.	400.000.--
Nigéria	Fr.	<u>150.000.--</u>
Total :	Fr.	1.150.000.--

III

Cette demande s'explique par le fait qu'une participation financière quelconque ne peut être obtenue des Etats bénéficiaires de l'action du CICR et cela en raison de la situation économique de ces Etats. Le Département politique estime qu'il conviendrait de donner suite à cette demande et d'allouer au Comité l'avance de 1.150.000 francs sur le crédit de 7,5 millions de francs. Cette nouvelle contribution épuiserait ainsi le crédit jusqu'à concurrence de 3.862 francs. Il en résulterait une situation nette au moment où les Chambres viendront à se prononcer sur la proposition tendant à transformer la dette du CICR en un don sous forme de subvention rétroactive.

Etant donné que le budget 1968 ne prévoit pas de crédits de paiements pour de telles opérations, il est nécessaire de demander des crédits supplémentaires urgents afin d'être en mesure d'effectuer ces versements.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. une somme de 1.150.000 francs, à valoir sur le montant de 7,5 millions de francs prévu par "les arrêtés fédéraux des

- 5 -

19 décembre 1945 et 5 avril 1946 concernant une avance octroyée au Comité international de la Croix-Rouge", est accordée au Comité pour le financement de ses actions actuelles au Vietnam, au Proche-Orient et au Nigéria.

2. Le Département politique est autorisé à inscrire dans le premier supplément au budget 1968, sous l'article 201.603.01 CICR, un montant de 1.150.000 francs. Un crédit provisoire urgent de ce montant est ouvert.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Pour rapport joint :

- au Département des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal :

- au Département politique, en 20 exemplaires, pour exécution
- au Département des finances et des douanes, pour information.